



Demande d'information (changement de statut) CDI Informatique, ET

Par **BEGINZERO**, le 14/08/2011 à 12:47

Bonjour,

je souhaite poser une question concernant le changement de statut.

En Effet, j'ai un RDV à la préfecture pour le 19 septembre pour un déposer un dossier de changement de statut, CDI, Informatique et Algérienne.

le début de mon contrat est le 12 septembre.

Est ce que j'ai le droit de commencer le 12 ou je dois demander une autorisation de travail à DIRECCTE?

Merci

Par **Domil**, le 14/08/2011 à 13:01

Avez-vous le droit de travailler dans ce contexte (nombre d'heures) avec votre titre de séjour actuel ?

Si oui, vous pouvez commencer

Si non, vous ne pouvez pas avant d'avoir un titre de séjour vous autorisant à travailler.

Par **BEGINZERO**, le 14/08/2011 à 14:29

Bonjour

Merci pour la réponse

Oui en effet, pour les étrangers algériens, ils ont le droit de travailler un certain nombre d'heure pendant leurs études, et comme moi j'ai pas bossé, (sauf le stage), donc j'ai rien consommé de ces heures de travail.

Donc d'après vous, j'ai le droit de bosser cette semaine entre le depot du dossier et le debut du contrat sans Pb.

je n'ai aucun papier à faire?

Merci

Par **BEGINZERO**, le **14/08/2011** à **14:47**

Bonjour,

je viens de lire sur le forum que le métier Ingénieur en Informatique a été retiré de la liste des métiers en tension.

si j'ai bien compris, ma demande de changement de statut va surement être négative?
y'a t'il un lien pour voir cette loi?

Merci

Par **Domil**, le **14/08/2011** à **16:28**

Ce n'est pas une loi, c'est un décret

ça veut dire que pour espérer avoir un changement de statut, il faut que l'employeur prouve qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France pour ce poste ET qu'il vous paye le même salaire qu'il donnerait à un Français.

Par **NENEmimi**, le **24/09/2011** à **15:12**

OU EN EST TU BEGINZERO dans ton dossier ?